

Procès-verbal
Conseil d'institut de l'INSPÉ
de l'académie de Strasbourg
Séance du 5 février 2020

ORDRE DU JOUR :

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 6 novembre 2019**
2. **Informations de l'Administrateur provisoire**
3. **Pédagogie**
 - 3.1. Point d'information sur la révision des maquettes
 - 3.2. Adoption des capacités d'accueil, des attendus et des éléments pris en compte pour l'examen des dossiers pour l'entrée en Master MEEF
4. **Convention pluripartite 2020-2022 pour les formations bilingues (ex-convention DARILV)**
5. **Orientations sur l'ingénierie de formation**
6. **Désignation d'une personnalité extérieure choisie par le Conseil suite à une démission**
7. **Validation du règlement intérieur de l'institut**
8. **Coûts de formation en apprentissage**
9. **Conventions**
 - 9.1. Théâtre National de Strasbourg (TNS)
 - 9.2. Canope

ETAIENT PRESENTS :

- 1) **Représentants élus des personnels enseignants et autres personnels participant aux activités de formation de l'institut et des usagers**
 - a) **Représentants Professeurs des universités et personnels assimilés**
Anenome GEIGER-JAILLET, Pascal MARQUET
 - b) **Représentants Maîtres de conférences et personnels assimilés**
Richard CABASSUT, Claire METZ
 - c) **Représentants autres enseignants et formateurs relevant d'un établissement d'enseignement supérieur**
 - d) **Représentants des personnels relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et exerçant leurs fonctions dans les écoles, établissements ou services relevant de ce ministre**
Patricia CATTARIN-MUCKENSTURM
 - e) **Représentants des personnels relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et exerçant leurs fonctions dans les écoles, établissements ou services relevant de ce ministre**
 - f) **Représentants inscrits dans les formations diplômantes de l'INSPÉ, des étudiants, des stagiaires de la formation professionnelle continue, des fonctionnaires stagiaires et/ou représentants des personnels enseignants et d'éducation bénéficiant d'actions de formation continue et des personnes bénéficiant d'actions de formation aux métiers de la formation et de l'éducation**
Logan ELLES (titulaire), Anil KISIKYOL (titulaire), Elie PERDRISOT (suppléant), Gaëlle STRESSER (titulaire)

2) Représentants de l'Université de Strasbourg

Pascale BERGMANN

3) Personnalités extérieures

a) Représentant du conseil régional

b) Personnalités désignées par le recteur d'académie

Jenny-Patricia LEVY, Daniel PAYOT, Emmanuelle PERNOUX

c) Personnalité désignée par l'Université de Haute Alsace, établissement public d'enseignement supérieur partenaire

Dominique MEYER-BOLZINGER

d) Personnalités désignées par les membres du conseil

Lionel BOYON

Membres avec voix consultative et invités :

Bertrand BULTINGAIRE, Philippe CLERMONT, Eric TISSERAND

Secrétariat de séance :

Barbara BILGER, Myriam LAKRAA

AVAIENT DONNE PROCURATION :

Laurent BARRIERE	➤	Procuration à Patricia MUCKENSTURM
Olivier DELFORGE	➤	Procuration à Marjorie ROUGIER
François GAUER	➤	Procuration à Pascale BERGMANN
Vincent KULA	➤	Procuration à Emmanuelle PERNOUX
Isabelle LEBRAT	➤	Procuration à Richard CABASSUT
Christophe MARCHAND	➤	Procuration à Emmanuelle PERNOUX
Julien SENDRAL	➤	Procuration à Richard CABASSUT

ETAIENT EXCUSES / ABSENTS :

Julie ADERHOLD (suppléante), Alexandre BAKSIC (suppléant), Inès BENMEDJEBER (titulaire), Myriam GEIB (suppléante), Elsa SCHALCK, Marc RENNER, Béatrice MULLER

La séance débute à 14h05.

Daniel PAYOT donne lecture des procurations.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 novembre 2019

Le procès-verbal de la séance du 6 novembre 2019 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. Informations de l'Administrateur provisoire

Philippe Clermont est toujours administrateur provisoire. Lui-même et un autre candidat (M. Alain Jaillet) ont été auditionnés le 27 janvier 2020 par une commission présidée par Mme la Rectrice et M. le Président de l'Université de Strasbourg. La commission a fait remonter les avis aux deux ministres, nous attendons la nomination.

Le départ de Sophie Béjean, Rectrice de l'académie de Strasbourg, a été annoncé. La nomination officielle de son successeur devrait se faire dans l'après-midi.

Philippe Clermont rencontrera la directrice du CROUS à la demande des étudiants de l'INSPÉ, notamment en ce qui concerne la restauration dans la future deuxième tranche. Il n'y a pas forcément de solution immédiate.

La question de la réforme et de son report possible d'une année sera traitée dans le point suivant.

3. Pédagogie

1.1. Point d'information sur la révision des maquettes

Le ministre de l'Éducation nationale a annoncé le report possible d'une année du dépôt des maquettes de master MEEF, à la demande du Réseau des INSPÉ et des syndicats. Le ministère demande une remontée de modifications à *minima* pour la prochaine rentrée, le report est donc de quelques mois et non d'une année. Il est difficile pour un administrateur provisoire de prendre des décisions dans ce cadre.

Il manque des informations pour pouvoir avancer résolument sur les nouvelles maquettes, à la fois sur le contour des nouvelles épreuves du concours et sur les capacités d'accueil :

a) Le contour des nouvelles épreuves du concours

Pour bien affiner les maquettes, il serait important d'avoir des précisions sur ces épreuves. Au plan national, les groupes disciplinaires chargés de définir les épreuves sont en train d'y travailler (de février à avril). On ne peut donc pas s'appuyer sur ce travail pour l'instant.

b) Les capacités d'accueil

On ne connaît pas le nombre de places de stage prévues pour les futurs M2. Le stage se ferait en responsabilité à tiers temps pendant l'année de M2.

Une réunion s'est tenue au Rectorat récemment, pour examiner les besoins de l'INSPÉ ainsi que ceux de l'employeur. Un accord a été trouvé sur la demande à faire remonter au ministère. Il reste à attendre la réponse.

Une assemblée générale des enseignants de l'INSPÉ s'est déroulée le 29 janvier dernier. Il s'agissait de donner un maximum d'informations sur ce report aux personnels présents (56) et en visioconférence depuis Colmar.

La grande majorité d'entre eux s'est prononcée pour le report à la rentrée 2021 pour la mise en œuvre des nouvelles maquettes.

Dans un deuxième temps, une partie des enseignants a proposé la rédaction d'une motion (texte lu en séance par Richard Cabassut). Cette motion a obtenu 34 voix pour et 1 abstention.

Il serait souhaitable que le Conseil d'institut se prononce à son tour.

Éric Tisserand prend ensuite la parole, en s'accompagnant de la projection d'une présentation *powerpoint*.

En novembre dernier, les conseils de perfectionnement ont pris un certain nombre de décisions (principes et accords généraux) concernant les masters MEEF.

Ils souhaitent inclure dans les futures maquettes davantage de maîtrise de la discipline et de développement des compétences professionnelles. Cet équilibre peut être conservé, mais la répartition des ECTS devrait être différente.

En ce qui concerne la recherche en M2, les volumes devraient être conservés mais répartis différemment sur l'ensemble des semestres.

On note une surcharge de travail en M2. Les langues vivantes pourraient passer de M2 en M1 par exemple. Ce choix n'est certes pas parfait et a engendré beaucoup de discussions.

Les étudiants pourraient être amenés à entamer un travail de recherche dès le M1. En fin de M1, ils doivent disposer des outils nécessaires pour leur stage en responsabilité. Les stages devraient être renforcés également en M1.

Une réflexion serait à mener sur la progressivité à mettre en place sur tous les semestres.

Les logiques sont à peu près similaires dans le 1^{er} et le 2^d degré, mais quelques ajustements seront à faire dès que nous aurons plus d'informations sur les concours. Il faudra réfléchir en terme de progressivité et gérer l'année de transition. Il faudra évidemment que ce qui sera mis en place soit viable pour le service de scolarité.

Le report de mise en œuvre a été proposé, mais il faudrait conserver la dynamique actuelle pour que la réflexion aille à son terme et de façon plus approfondie.

Des représentants du ministère, présents à la réunion des directeurs d'INSPÉ de la veille, ont indiqué que le retour des maquettes est souhaité pour décembre 2020, au plus tard janvier 2021, après passage en CFVU.

L'objectif visé est bien la mise en place du nouveau concours en 2022.

Daniel Payot propose à l'assemblée de prendre position. Pascal Marquet ajoute qu'il lui semble important de prendre une position claire pour encourager et soutenir les collègues.

Emmanuelle Pernoux souligne également l'importance de réfléchir et de poursuivre la dynamique mise en place. L'équité entre les étudiants est importante, le temps supplémentaire accordé pourra servir à affiner et peaufiner le travail en cours.

Éric Tisserand fait part également de la fatigue des enseignants, due aux changements perpétuels vécus ces dernières années. Malgré cela, la plupart d'entre eux ont voulu agir pour plus de qualitatif dans les formations. Bien que les démarches soient différentes entre le 1^{er} et le 2^d degré, les équipes pédagogiques vont pourtant dans le même sens.

Emmanuelle Pernoux ajoute qu'il ne faut pas perdre de vue l'intérêt des étudiants et leur réussite.

Daniel Payot résume la position prise par le Conseil d'institut, qui approuve et enregistre le report du dépôt des maquettes et qui remercie et encourage les équipes pédagogiques pour leur mobilisation et leur dynamisme.

Ce point est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

1.2. Adoption des capacités d'accueil, des attendus et des éléments pris en compte pour l'examen des dossiers pour l'entrée en Master MEEF

Une reconduction des capacités est demandée car le nombre de places de stage pour les M2 n'a pas encore été communiqué.

En EPS, un nouveau M1 tourné vers l'agrégation et la recherche va ouvrir (M1 MARAPS, porté par la Faculté des Sciences du sport – F3S). Il permettra sans doute de réguler les flux de la filière STAPS et ne devrait pas entrer en concurrence avec le M1 MEEF 2d degré.

70 places seront proposées, selon la répartition : 25 places en M1 « agrégation » et 45 places (maximum 45) pour le M1 MEEF. Cela constituera une augmentation de 10 places au regard des 60 actuelles en M1 MEEF EPS.

Là, plus qu'ailleurs, il faut noter l'épuisement de l'équipe pédagogique actuelle.

Le doyen de F3S a été obligé de reprendre en partie la coresponsabilité du master MEEF car personne n'a voulu le faire. Les collègues de l'INSPÉ sont à deux doigts de jeter l'éponge.

Richard Cabassut intervient sur la question de la souffrance au travail, qui s'est développée en raison de toutes ces réformes qui se succèdent et dont on n'a pas mesuré toutes les conséquences. Par ailleurs, il craint une chute des effectifs étudiants dans les prochains temps.

Ce document est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

4. Convention pluripartite 2020-2022 pour les formations bilingues (ex-convention DARILV)

Dans son rapport sur la question, le député Studer s'étonnait que l'Université de Strasbourg ne soit pas signataire des conventions régionales concernant l'enseignement bilingue. La présente convention peut être vue comme une réponse partielle à ce manque. La Faculté des langues et L'INSPÉ, toutes les deux pour l'Unistra, s'accordent sur une série d'actions détaillées dans le texte. Par ailleurs, cette convention s'inscrit dans le renouvellement de la politique régionale plurilingue qui va de 2015 à 2030 et dans le cadre de la convention opérationnelle pour 2018/2022.

Les universités sont concernées à la fois pour la question de la formation des enseignants, en master MEEF, mais aussi pour le renouvellement du vivier des futurs enseignants bilingues, cela dès la licence. Depuis plusieurs années nous manquons de candidats dans la formation des professeurs des écoles bilingues et le concours régional (CRPE spécial). Il y a moins de candidats que de postes au concours. Le niveau en allemand des candidats est aussi souvent insuffisant.

Pour augmenter le vivier, un certain nombre d'actions va être déployé en licence, par la Faculté des langues :

- Des UE dédiées à la préprofessionnalisation, incluant le développement des compétences linguistiques, en allemand et en alsacien ;
- Un DU de dialecte alsacien ;
- Une information plus soutenue en direction des étudiants de licence.

Les étudiants sont également encouragés par le versement de bourses de « mobilité » pour suivre la formation à Colmar.

Un point est un peu gênant, il est en révision au service juridique de l'Université de Strasbourg : l'article 1 de la convention fait référence à l'article 2.2 de la convention opérationnelle :

Tous les étudiants qui visent la profession de professeur des écoles dans les deux départements alsaciens sont préparés à l'enseignement de la langue régionale d'Alsace et tous les professeurs des écoles stagiaires à compter de septembre 2022 doivent être en capacité d'assurer la langue régionale d'Alsace cursus renforcé ou bilingue à parité horaire.

Ce contenu pose des difficultés opérationnelles à l'INSPÉ. On ne peut pas obliger les étudiants à prendre l'allemand comme langue vivante pour le concours, même si on les prévient qu'ils auront à enseigner l'allemand en école élémentaire. De plus, il semble difficile que l'Université, à travers cette convention nouvelle, se lie par cet article 1 à une autre convention dont elle n'est elle-même pas signataire. Dominique Meyer-Bolzinger demandant des éclaircissements sur cette convention, Philippe Clermont précise qu'il s'agit de la convention opérationnelle, portant sur la politique éducative plurilingue en Alsace, qui est passée entre l'Etat (Rectorat) et les collectivités territoriales. La convention présentée devant le conseil conserverait son intérêt à condition qu'on enlève cet article-là.

Anemone Geiger-Jaillet s'étonne de cette situation et rappelle que, depuis un certain nombre d'années, le Rectorat exige que les nouveaux enseignants sur le terrain soient opérationnels dès leur prise de fonction et en capacité d'enseigner non seulement l'allemand mais aussi initier les élèves à l'alsacien, dans toutes les classes (modèle extensif) et pas seulement dans les classes bilingues (modèle intensif). Mais la convention indique aussi, par ailleurs, que l'université ne peut pas contraindre à étudier l'allemand et l'alsacien, cela étant contradictoire.

Mme Geiger-Jaillet poursuit en insistant fortement sur le fait que l'INSPÉ, tôt ou tard, devra obliger les étudiants visant l'enseignement dans le 1^{er} degré à faire de l'allemand dès la première année de master, et deux années ne seront pas de trop pour former les étudiants à l'allemand ET à l'alsacien. Alors si l'on projette de supprimer les langues en M2 dans les nouvelles maquettes, les choses seront encore plus compliquées. Il faut rappeler que les étudiants sont majoritairement non bilingues.

Éric Tisserand répond que le bloc des langues vivantes a basculé en M1, mais que la didactique et le professionnel sont proposés dans toutes les disciplines, y compris dans les langues en M2. Il faut également rappeler que ce qu'on appelle « LVE » (langue vivante étrangère) dans les maquettes correspond à l'arrêté ministériel sur les masters, qui stipule qu'on doit faire des UE de langues qui doivent être identifiées comme UE de LVE. A ceci s'ajoute pour les MEFF, dans les UE dites professionnelles, une répartition des apprentissages disciplinaires, dont les langues.

Ne perdons pas de vue que les étudiants passent aussi des concours hors de l'académie et que l'on peut considérer qu'un certain nombre d'étudiants de M2 viendront aussi d'autres académies. Créteil et Versailles sont alimentés par d'autres académies, dont la nôtre, ce qui justifie aussi de laisser le libre choix de la LVE aux étudiants.

Anemone Geiger-Jaillet indique que nous sommes en conflit avec le dispositif national qui ne prévoit que des langues étrangères. Les associations qui défendent les langues régionales sont en discussion avec le ministre à ce sujet. La particularité dans notre académie, c'est que l'allemand est à la fois langue étrangère et langue régionale. Pour exemple, la Corse prévoit la généralisation du concours bilingue pour tous les professeurs des écoles. Donc cela veut dire qu'il faudra enseigner le corse et en corse. En Alsace, on demande seulement d'initier les élèves et déjà on ne fait pas ce qu'il faut. Mme Geiger-Jaillet pose également la question de la date limite pour travailler le texte de cette convention.

Philippe Clermont répond que l'on n'est plus sensé le modifier sauf des raisons juridiques.

Anemone Geiger-Jaillet, en tant qu'enseignant chercheur spécialiste de la question, regrette vivement de ne pas avoir été associée à ce texte et proteste car il y aurait, selon elle, énormément de choses à revoir dans cette convention.

Philippe Clermont indique qu'il est possible de transmettre les remarques à Pascale Erhart, de la Faculté des langues, qui est chargée de mission par l'Unistra et responsable des négociations pour cette convention.

Richard Cabassut souhaite souligner qu'il faut faire avec les contraintes fixées, faire avec les étudiants qui sont volontaires. La baisse du nombre de candidats aux concours est nettement visible. On va ainsi nommer sur des postes d'enseignants bilingues des jeunes enseignants en situation compliquée au regard de la langue, les affectations en sites bilingues sont des postes difficiles où il y a beaucoup de rotation. Comme à Créteil ou Versailles, on risque de devoir mettre en place un deuxième concours en Alsace. M. Cabassut ne souhaite pas voir se développer la pratique qui consiste à recruter des enseignants vacataires par annonces sur « Le bon coin ». Le recrutement ne se fait alors pas au niveau master, et l'on prend ce qu'on trouve... Selon son analyse, avec l'annonce du report de la réforme à un an, il faut s'attendre à une chute des candidatures, comme à chaque annonce ministérielle ou présidentielle de réforme.

Dominique Meyer-Bolzinger ajoute que les directives nationales recommandent bien l'inscription des langues étrangères dans toutes les maquettes. Le choix de la langue est un des rares choix laissé aux étudiants. Il ne convient pas que l'on restreigne le choix de langue à l'allemand sous prétexte que nous sommes en Alsace. Il peut être parfois plus utile dans certaines écoles de l'académie de parler le turc plutôt que l'allemand. Par ailleurs, pour Mme Meyer-Bolzinger, l'article 1, établissant un lien direct avec la

convention opérationnelle dont l'Unistra n'est pas partie prenante, est une entorse à l'autonomie de l'université. Pourquoi le Conseil d'institut discute-t-il de ce texte ?

Philippe Clermont explique qu'il s'agit notamment de développer une nouvelle UE de préprofessionnalisation qui serait conseillée en licence aux futurs étudiants du master MEEF 1^{er} degré. L'INSPÉ est partenaire de la Faculté des langues pour développer cette UE. L'Université de Strasbourg signerait donc ce texte pour le compte de la Faculté des langues et de l'INSPÉ.

Dominique Meyer-Bolzinger ne trouve pas de données financières.

Philippe Clermont explique que Pascale Erhart a déposé un dossier *Idex* pour amorcer et financer ces nouvelles formations.

Éric Tisserand rappelle que le cahier des charges imposé par le ministère pour la mention MEEF 1^{er} degré exige que nous puissions consacrer 55% de la formation aux « fondamentaux », c'est-à-dire mathématiques, français et connaissance du système éducatif, et 20% pour toutes les autres disciplines, dont les langues. Au niveau national, le choix de ce cahier des charges est clair et le ministre de l'éducation nationale l'assume.

Elie Perdrisot, représentant étudiant, trouve lui aussi qu'il est important que les étudiants puissent choisir leur langue.

Anemone Geiger-Jaillet pense que c'est trop tard et constate une dégradation de la situation depuis longtemps, et regrette qu'on ne parle même pas du 2nd degré, le seul élément indiqué dans le texte étant le D.U. « Enseigner sa discipline en la langue allemande » qui est un dispositif de formation continue et non pas de formation initiale.

Suite au passage au vote et au regard des trois voix contre et dix abstentions, cette convention n'est pas adoptée.

5. Orientations sur l'ingénierie de formation

Michèle Archambault travaille depuis deux ans à la création de ce pôle, selon trois axes :

1. Le développement des compétences des personnels (faire évoluer les pratiques)
2. La production de ressources
3. L'accompagnement des diplômés et des formations.

Un certain nombre de personnels travaillent sur ces trois axes, une ingénieure pédagogique a été recrutée à l'automne 2019, elle encadre les collègues de la Fabrique. Un partenariat très fort s'est mis en place avec l'IDIP.

Ce pôle a également des salles avec des équipements spécifiques (salle de formation, studio son, ...), Il travaille avec le pôle pédagogique et les responsables pédagogiques (enseignants et enseignants chercheurs) des différentes formations.

Philippe Clermont ajoute qu'il faut relier tout cela au *Contrat d'Objectifs et de Moyens* de l'Inspé, et la partie qui concerne le développement de l'ingénierie pédagogique et de l'innovation s'y trouve au titre du renforcement de la qualité des formations. La présentation du pôle d'ingénierie est ainsi une forme d'aboutissement de la mise en œuvre des accompagnements nécessaires à la réalisation de cet objectif important.

Pascale Bergmann constate que certaines tâches décrites relèvent plutôt de l'administratif et sont assez éloignées de l'ingénierie pédagogique.

Michèle Archambault explique que cela concerne uniquement les diplômés totalement à distance et que les discussions avec le SFC sont un peu difficiles actuellement, le directeur ayant démissionné et plusieurs personnes étant en congés de maladie. Il faudra rediscuter du partage entre pédagogie et administratif avec la nouvelle directrice du SFC.

Ce point est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

6. Désignation d'une personnalité extérieure choisie par le Conseil suite à une démission

Ce point est reporté à la séance prochaine en l'absence de candidatures

Pascal Marquet ajoute que beaucoup de collègues ont été pris de court mais il espère que des propositions pourront être faites d'ici là.

7. Validation du règlement intérieur de l'institut

Bertrand Bultingaire revient sur les statuts qui ont déjà été revus. Il s'agit d'un toilettage suite au changement de nom (ESPE en INSPÉ). De plus il est souhaitable de réduire le volume de papier imprimé et il est donc proposé que les documents du Conseil soient mis et consultables en ligne en priorité. Néanmoins, si certaines personnes le souhaitent, elles pourront demander un exemplaire papier des documents.

Philippe Clermont a relevé encore quelques coquilles à corriger, malgré les nombreuses relecture.

Un représentant étudiant relève une erreur dans le dernier point concernant le nombre de représentants étudiants.

Le règlement est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés, les corrections y seront apportées.

8. Coûts de formation en apprentissage

Bertrand Bultingaire faire référence à la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel qui a réformé la formation professionnelle et l'apprentissage en profondeur, et notamment son financement.

Les branches professionnelles vont déterminer le prix qui sera fixé pour chaque stagiaire dans son domaine, mais il n'y avait pas de tarifs pour les entreprises publiques.

En concertation avec les représentants des composantes, le tarif unique proposé par l'Université de Strasbourg est de 3 800 euros, à voter dans chaque composante qui propose des formations en apprentissage.

Ce tarif est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

9. Conventions

9.1. Théâtre National de Strasbourg (TNS)

Philippe Clermont rappelle que cette convention est à renouveler annuellement.

9.2. Canopé

Comme la précédente, cette convention concerne le parcours *Enseigner les lettres* dans le MEFF 2nd degré.

Elle porte sur un projet de ressources éducatives et culturelles (Jean-Marc Streicher y représente l'INSPÉ, en lien avec Canopé),

Ces conventions sont adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés.

10. Points divers

10.1. Site de Sélestat

Une incohérence a été relevée par certains collègues à propos du Site de Sélestat.

Philippe Clermont laisse la parole à Marjorie Rougier, représentante des personnels administratifs :

Certains collègues ont lu dans un document qui leur a été communiqué par les syndicats (schéma directeur du patrimoine immobilier de l'Université de Strasbourg) que les activités de l'INSPÉ à Sélestat seraient transférées sur le site de Colmar, ce qui crée des inquiétudes pour le personnel affecté sur le site.

Philippe Clermont répond tout d'abord que l'IUT Louis Pasteur de Schiltigheim va installer une nouvelle formation (gestion des entreprises et des administrations) à la rentrée prochaine sur le site de Sélestat. Ainsi l'activité du site se voit ainsi renforcée durablement et il y aura sur place vraisemblablement plus d'étudiants de l'IUT que d'étudiants de l'INSPÉ .

Par ailleurs, il faut également resituer ce qu'est ce « schéma directeur du patrimoine » élaboré par la Direction du patrimoine immobilier : c'est une obligation légale faite à l'université et une sorte de boîte à idées des projets qu'on pourrait réaliser dans les prochaines années. Ce sont donc des hypothèses établies à partir d'un état des lieux déjà ancien d'un an ou deux, et donc qui ne pouvait pas tenir compte de l'actualité du site de Sélestat. Dans le cadre de la valorisation du patrimoine, l'État veut mettre en avant les mètres carrés inemployés, ce qui est le cas à Sélestat. L'évolution est finalement tout à fait favorable pour Sélestat, avec la possibilité d'ouvrir à terme un département d'IUT à Sélestat pour les carrières sociales, d'ici 3 ans.

10.2. Subvention pour la nuit des jeux mathématiques

La demande est arrivée tardivement, il s'agit déjà de la 3ème édition, organisée par une association en lien avec la DAFOR du Rectorat.

Cette nuit se déroule de 16h à 22h et se passe au Vaisseau (conférences, productions éducatives, démonstrations, etc.).

Cet événement vise la formation continue des enseignants de mathématiques. Un certain nombre de nos collègues y participent.

500 euros sont demandés à l'INSPÉ sur un budget total de 3 342 euros.

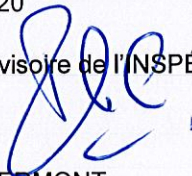
Cette subvention est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

La prochaine réunion du conseil est prévue le mercredi 8 avril 2020 à 14h.
La séance est levée à 16h30.

Fait à Strasbourg, le 3 avril 2020

L'Administrateur provisoire de l'INSPÉ

Philippe CLERMONT



Le Président du conseil d'institut

Daniel PAYOT

